



Bouygues Telecom

COLUMBIA
CENTRE D'AFFAIRES LA BOURSIDIÈRE
92355 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX

TÉL. : 01 39 26 26 00
FAX : 01 39 26 26 01

www.bouyguetelecom.fr

Préfecture du Val de Marne
M. Bernard TOMASINI, Préfet
21 à 29 avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL

Le Plessis Robinson, le 20 décembre 2005

Affaire suivie par Florence CURVALE :

☎ 01.41.09.52.39 ☎ 01.39.26.26.60

N/Réf. : FCU/05/LT/1445

Objet : Site T11779, 92 rue François Rolland

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à la réunion en Préfecture du 22 juin 2005, nous souhaitons porter à votre connaissance les échanges avec l'Association du Coteau de Nogent au sujet de notre projet d'implantation d'antennes 92 rue François Rolland à Nogent-sur-Marne. Vous trouverez ci-joint la correspondance complète mentionnant toutes les actions que la mairie ou nous-même avons menées vers les associations locales et les riverains en général.

Il ressort des diverses réunions publiques ou privées, en mairie ou à la Préfecture, que les informations données par notre entreprise, la DDASS ou l'ANFR n'ont jamais été portées à la connaissance des adhérents de l'ACN. Le Président de l'ACN confirme dans son courrier du 25 novembre 2005 qu'il n'a pris aucun engagement d'informer ses adhérents. Or, s'étant positionné en tant que Président, il était induit qu'il représentait l'association dans son ensemble et nous comptons qu'il remplisse son rôle de relais, comme les Présidents des autres associations locales (fédérations de Parents d'Elèves, Mieux Vivre à Nogent) l'ont fait tout au long du projet.

Outre le fait que les informations sur les faibles émissions électromagnétiques qui seront générés par la station n'ont pas été diffusées aux adhérents, le Président de l'ACN persiste à donner de fausses informations tant dans ses courriers que sur le site internet de l'association, notamment que les antennes seraient dirigées vers les écoles et que la station présenterait un danger pour la population. Ces contrevérités sont de nature à inquiéter la population et sont contraires au principe d'attention évoqué dans le rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnement et Travail auquel Bouygues Telecom a veillé constamment à chaque étape de ce projet.

Force est de constater que le Président de l'ACN n'est plus crédible en tant que vecteur d'information et nous ne pouvons que conclure que nous devons chercher d'autres moyens d'informer les riverains de la rue François Rolland.

Dans cet objectif d'informer et respecter le principe d'attention, nous sollicitons votre appui en réunissant une nouvelle fois l'Instance de Concertation Départementale avec toutes les associations



Bouygues Telecom

locales et la Mairie pour déterminer une communication adaptée au projet en tenant compte de la sensibilité de tous.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Denis BURET
Directeur Régional Réseau Ile-de-France
Et Réseaux Nationaux

PJ :

- 30/08 – courrier ACN à Gilles Pelisson
- 15/09 – courrier Bytel à ACN (réponse courrier 30/08)
- 07/10 – courrier ACN à Denis Buret (réponse 15/09)
- 10/11 – courrier Bytel à ACN
- 20/09 – courrier M.A. Montchamp à Gilles Pelisson
- 04/11 – courrier Bytel à M.A. Montchamp
- 25/11 – courrier ACN à Denis Buret (réponse 10/11)

Copie à :

- Monsieur ARAZI, Président de l'ACN
- Monsieur MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne
- Monsieur Philippe MONTAGNER, Président Directeur Général de Bouygues Telecom
- Monsieur Olivier ROUSSAT, Directeur Réseau Bouygues Telecom